Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le 03/11/2026
ID : 074-217400266-20261027-DEC_2026_088-AU

LA BALME DE SILLINGY

La Balme de Sillingy, 27 octobre 2026

DECISION N° 2026-088

Objet : Travaux d'aménagement d'un bureau de poste bât D « cœur de balme » - modification 1 du lot 5.

Le Maire de la Commune de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22 ;

VU la délibération n° 2026-041 du 11 mai 2026 portant modification des délégations d'attribution du conseil municipal au Maire ;

VU la décision du Maire 2026-033 du 28 avril 2026 portant attribution de lots pour les travaux d'aménagement d'un bureau de poste bât D « cœur de balme » ;

;

CONSIDERANT les modifications de prestation induisant une modification des quantité au DPGF ;

DECIDE

Article 1 :

De signer un acte modificatif 1 au lot 5 – CLOISONS DOUBLAGE PEINTURE du marché de travaux d'aménagement d'un bureau de poste bât D « cœur de balme » avec la société BONGLET SA.

Article 2 :

Les modifications portent sur des travaux pour un montant en moins-value de 5 445,20 euros hors taxes, soit une diminution de 28,47 % du montant du marché initial.

Article 3 :

Le marché passe ainsi de 29 481.90 euros hors taxes à 22 947,66 euros hors taxes

Article 4 :

La présente décision sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Le Maire, auteure de l'acte, certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Le Maire,
Séverine MUGNIER

Mairie de la BALME-DE-SILLINGY 74 - Haute-Savoie

Décision du Maire certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le 03/11/2026
De sa publication le 03/11/2026

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.